

Genève, le 20 juin 2018

07ZR fournit à ses clients un service « recyclage pneumatiques » sur-mesure pour s'assurer que 100% des pneus vendus sur sa plateforme sont recyclés et éliminés

07ZR, site de commerce en ligne pour les professionnels de l'automobile, est depuis plus de 10 ans le leader incontestable en France et l'un des leaders européens de la vente de pneumatiques par internet. Conscient des problématiques de traçabilité concernant les éco-contributions versées (ou pas) et tout particulièrement pour ceux en provenance de l'étranger, 07ZR a créé pour ses clients un service recyclage sur-mesure, unique sur le marché.

Un réparateur automobile qui achète des pneumatiques, par l'intermédiaire de plateformes digitales et de distributeurs, pour les revendre à

ses clients, est considéré sur le marché français comme « producteur ». Il est donc « importateur » de ces pneumatiques s'il s'agit de pneus achetés avec une facturation étrangère. A ce titre, il est tenu de respecter certaines obligations et notamment de déclarer auprès de l'ADEME la quantité de ces pneumatiques mis sur le marché. Il doit également s'affilier à un éco-organisme (F.R.P ou Aliapur) et s'acquitter d'une éco-contribution correspondante car non intégrée dans le prix d'achat du pneu.

Souvent mal informé, le réparateur pense que cette éco-contribution est intégrée au prix de vente des pneumatiques ce qui n'est pas le cas, et trop nombreux sont les plateformes digitales ou distributeurs qui jouent sur ce manque de transparence. C'est donc à lui de payer la contribution pour le recyclage. S'il ne respecte pas ces obligations, il encourt des sanctions et se verra refuser la collecte de ces pneus par les organismes habilités.

C'est pourquoi 07ZR a mis en place un **service recyclage sur-mesure**, exclusif sur le marché, pour accompagner ses clients dans leurs démarches afin qu'ils soient en parfaite conformité avec la législation environnementale. 07ZR apporte ainsi la garantie que l'ensemble des achats de pneumatiques des professionnels effectués via la plateforme 07ZR, quel que soit le fournisseur ou le pays de provenance, bénéficient de l'éco-contribution ainsi que d'une solution de collecte et de recyclage.

L'ensemble des fournisseurs référencés sur la plateforme 07ZR sont affiliés auprès de F.R.P ou Aliapur. Pour ceux non enregistrés auprès de l'un de ces deux éco-organismes français agréés, 07ZR s'occupe grâce notamment à un partenariat avec F.R.P, d'organiser la collecte pour ces pneus introduits et mis sur le marché par ses clients « réparateurs producteurs ». 07ZR leur fait également parvenir le certificat d'élimination produit par F.R.P, indispensable pour justifier du respect des réglementations auprès de l'ADEME.



Annuellement, en février, un mois avant le 31 mars de l'année en cours (date avant laquelle le professionnel doit faire sa déclaration auprès de l'ADEME), 07ZR informera ses clients concernés par ces obligations et leurs rappellera les quantités facturées l'année précédente, par fournisseur étranger pour l'ensemble de leurs achats effectués en ligne sur la plateforme.

Pour les aider dans leur démarche auprès de l'ADEME, 07ZR rend accessible, sur leur Espace Clients dédié en ligne, les formulaires disponibles 24h/24 et 7j/7. Ils peuvent également joindre la hot line (0892 427 007) où deux personnes dédiées au service recyclage, sont disponibles du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h à 18h30 pour les renseigner et les guider dans leur démarche.

Ainsi, 100% des pneus vendus sur la plateforme en ligne 07ZR, quelle que soit leur provenance, peuvent être collectés chez ses clients réparateurs puis recyclés selon les obligations légales.

L'éco-contribution qui permet la collecte et le recyclage des pneumatiques commercialisés sur l'hexagone est généralement intégrée au prix de vente du pneumatique par la plupart des « producteurs » qui vendent sur le marché français. Ce n'est pas le cas pour des pneus d'importation qui affichent des prix n'incluant pas cette taxe. Le manque de transparence sur les factures de l'acquiescement ou pas de cette taxe, induit bien souvent en erreur les réparateurs qui sont alors dans l'illégalité. Ils sont non seulement soumis à des sanctions importantes mais doivent également trouver des solutions pour faire collecter et recycler leurs pneus à leur charge auprès des organismes de collectes agréés.*

*** Sanctions de 3 750€/tonne dans le cadre d'une non déclaration à ADEME, soit près de 30€/pneu pour des pneumatiques de véhicules légers d'un poids moyen de 7kg.*

A propos de 07ZR.com

07ZR.com en chiffres en 2017 :

- ▶ 200 millions d'Euros de chiffre d'affaires généré en Europe
- ▶ Plus de 3 millions de pneus vendus en Europe
- ▶ Une présence dans 9 pays d'Europe
- ▶ 150 collaborateurs
- ▶ 640 plateformes fournisseurs référencées (manufacturiers, grossistes, distributeurs, équipementiers)
- ▶ Près de 260 000 références de pneumatiques
- ▶ Plus de 15 000 000 de pneumatiques de stock en ligne
- ▶ 300 000 références de pièces détachées automobiles et pièces techniques
- ▶ 25 000 clients en Europe dont 10 000 en France